



STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

Pour publication immédiate : 19 mai 2012

**LE GOUVERNEUR CUOMO ANNONCE LA CAMPAGNE « ON S'ATTACHE À NEW YORK »
(BUCKLE UP NEW YORK)**

Le Gouverneur de l'Etat de New York M. Andrew M. Cuomo a annoncé aujourd'hui qu'« On s'attache à New York » (Buckle Up New York), une campagne de 14 jours dans tout l'Etat visant à pénaliser les conducteurs et leurs passagers qui ne portent pas leurs ceintures de sûreté, sera lancé par la police de l'Etat de New York le lundi 21 mai, jusqu'au dimanche 3 juin.

« Les preuves sont claires - les ceintures de sûreté sauvent des vies, a déclaré le Gouverneur Cuomo. L'Etat de New York n'a aucune tolérance lorsqu'il est question de ce règlement qui sauve des vies. Il suffit de quelques secondes pour attacher une ceinture de sûreté ou le siège d'un enfant, et cette campagne encourage tous les New-Yorkais à prendre un moment pour s'attacher et sauver une vie. »

Durant cette campagne de 14 jours, la Police d'Etat se joindra à environ 400 unités de police locales dans l'Etat de New York pour appliquer la loi sur la ceinture de sûreté.

La loi sur la ceinture de sûreté de l'Etat de New York signifie qu'un agent de police peut vous arrêter pour la simple raison qu'on ne porte pas de ceinture de sûreté. Les passagers avant de 16 ans et plus recevront une amende de 50 \$ s'ils ne portent pas leur ceinture de sûreté. Les conducteurs recevront une amende de 100 \$ pour chaque passager de moins de 16 ans qui ne sont pas convenablement attachés dans leur véhicule. Le conducteur recevra trois points d'infraction à son dossier du Département des Véhicules motorisés (Department of Motor Vehicles).

Le directeur de la Police d'Etat, Joseph A. D'Amico, a déclaré : « La menace de blessure et de mort dans les accidents de voiture augmente grandement lorsque les automobilistes et les passagers ne portent pas leur ceinture de sûreté. Durant les deux prochaines semaines, les policiers et les shérifs de tout l'Etat mettront en place des points de contrôle pour s'assurer que les automobilistes et passagers respectent la loi sur la ceinture de sûreté. Notre message est très clair : attachez-vous ou vous recevrez une amende - les ceintures de sûreté sauvent des vies. »

La Commissaire au Département des Véhicules motorisés et la Présidente de la Commission sur la

French

sécurité et la circulation routières du Gouverneur, Barbara J. Fiala, a déclaré : « S'attacher est une façon simple d'éviter les blessures et les accidents mortels dans l'éventualité où votre véhicule serait impliqué dans une collision. Malgré cela, nous savons que beaucoup d'automobilistes ne portent toujours pas leur ceinture de sûreté. Les automobilistes doivent penser à s'attacher à chaque trajet, chaque fois. »

Le Directeur général de la Thruway Authority, Thomas J. Madison, a déclaré : « Sauvons des vies en respectant la loi sur les ceintures de sûreté. Tous les passagers avant doivent s'attacher; tous les enfants de moins de 16 ans, à l'avant ou derrière, doivent être attachés; tous les enfants de moins de 8 ans doivent être protégés par un système de protection pour enfant convenable lorsqu'ils sont à bord d'un véhicule motorisé dans l'Etat de New York. »

Le Comité sur la sûreté de la circulation du Gouverneur finance les campagnes « On s'attache à New York » grâce à une subvention de l'Administration de la circulation sur les autoroutes nationales (National Highway Traffic Safety Administration). La subvention permet à la Police d'Etat de concentrer les patrouilles sur les infractions à la loi sur la ceinture de sûreté et de renforcer les efforts normaux d'application de la loi et de la sûreté. La Police d'Etat a mené des campagnes « On s'attache à New York » lors des huit dernières années, avec deux périodes d'application par année. La Police d'Etat a rapporté 19 636 amendes remises aux automobilistes en lien à la ceinture de sûreté durant l'initiative de mai 2011. Dans l'ensemble, en 2011, 306 693 amendes, incluant 80 697 par la Police d'Etat, ont été remises à des automobilistes ayant violé la loi sur la ceinture de sûreté.

D'autres conseils et renseignements sont disponibles sur le site de la Thruway Authority au <http://www.thruway.ny.gov/travelers/safety/drivingsafetytips.html> et sur le site du Comité de la sûreté de la circulation du Gouverneur au <http://www.safeny.ny.gov/>.

###

Des informations supplémentaires sont disponibles au www.governor.ny.gov
Etat de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418